

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 13 juillet 2011 se tient à 16 h, une séance du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Cette rencontre se déroule au bureau de la MRC. Monsieur le préfet, Maurice Bernier, préside la séance. Les maires, mesdames Colette Roy-Laroche, Marielle Fecteau et Sonia Cloutier et messieurs Jean-Denis Cloutier, Jean-Louis Gobeil et Mario Quirion participent à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorier et directeur général de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Nancy Roy m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2011-82

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 13 JUILLET 2011**

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2011
4. AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENT 11-362 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-345 RELATIVEMENT AUX ROULOTTES TEMPORAIRES, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
5. AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENTS 2011-03 ET 2011-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2009-07 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN D'INCORPORER LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES DÉCOULANT DE L'ADOPTION DE L'ARTICLE 59, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE DE WHITTON

6. CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD, TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE
7. RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT, SITE DE TRAITEMENT DES BOUES
8. AJUSTEMENT DE NOTRE RENOUVELLEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCE
9. DEMANDE DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU PACTE RURAL POUR LES PROJETS :
 - 9.1. Halte touristique de Piopolis
 - 9.2. Musée régional de l'histoire policière
10. CAMPAGNE D'ADHÉSION À LA FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP)
11. CLD DE LA MRC DU GRANIT, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA VISITE DE LA MISSION NORD-ISÈRE, MARS 2011
12. CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES
13. ACHAT D'ORDINATEURS, SERVICE D'ADMINISTRATION
14. SIGNATAIRE DES DEMANDES DE RÉVISION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION FONCIÈRE
15. DEMANDES DE COMMANDITE :
 - 15.1. Comité de développement de Val-Racine, Festival de la nature, Septembre en Fête
 - 15.2. Club optimiste de Saint-Ludger, 17^e édition du Beach Party
16. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, JUIN 2011
17. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 3 AOÛT 2011
18. VARIA
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2011

C.A. 2011-83

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2011

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 1^{er} juin 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENT 11-362 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-345 RELATIVEMENT AUX ROULOTTES TEMPORAIRES, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

C.A. 2011-84**AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENT 11-362 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-345 RELATIVEMENT AUX ROULOTTES TEMPORAIRES, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton nous a soumis son règlement n°11-362 modifiant le règlement de zonage n° 09-345 relativement aux roulottes temporaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton nous demande d'analyser ce règlement afin d'en vérifier sa conformité au contenu du schéma d'aménagement révisé, de son document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité administratif de la MRC a analysé ce règlement et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour lui accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve le règlement numéro 11-362 de la Municipalité de Lambton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENTS 2011-03 ET 2011-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2009-07 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN D'INCORPORER LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES DÉCOULANT DE L'ADOPTION DE L'ARTICLE 59, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE DE WHITTON

C.A. 2011-85**AVIS DE CONFORMITÉ, RÈGLEMENTS 2011-03 ET 2011-04 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2009-07 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-08 AFIN D'INCORPORER LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES DÉCOULANT DE L'ADOPTION DE L'ARTICLE 59, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton nous a soumis ses règlements n°2011-03 et 2011-04 modifiant le plan d'urbanisme n° 2009-07 et le règlement de zonage n° 2009-08 afin d'incorporer les modifications nécessaires découlant de l'adoption de l'article 59;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton nous demande d'analyser ces règlements afin d'en vérifier leur conformité au contenu du schéma d'aménagement révisé, de son document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions des articles 137.3 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité administratif de la MRC a analysé ces règlements et que, suite aux discussions, les maires s'entendent pour leur accorder la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve les règlements numéro 2011-03 et 2011-04 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD, TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

C.A. 2011-86

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE, MUNICIPALITÉ DE STRATFORD, TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford doit procéder à la mise aux normes de ses infrastructures d'alimentation et de traitement de l'eau potable;

ATTENDU QUE la demande vise l'utilisation autre que l'agriculture dans le but de construire un bâtiment technique, une ligne d'alimentation électrique, un chemin d'accès, d'installer les conduites pour le transport d'eau et le contrôle des équipements;

ATTENDU QUE les travaux projetés seront réalisés sur les lots 55A-P Rang 2 Sud-Ouest, 55B-P Rang 2 Sud-Ouest, 46-P Rang 2 Sud-Ouest, 47-P Rang 2 Sud-Ouest, 48-P Rang 1 Sud-Ouest, 48-P Rang 2 Sud-Ouest du cadastre du canton de Stratford;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford doit en conséquence obtenir une déclaration de la MRC du Granit afin de confirmer que le projet de mise aux normes de ses infrastructures d'alimentation et de traitement de l'eau potable est conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit déclare que les travaux projetés dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable sur les lots 55A-P Rang 2 Sud-Ouest, 55B-P Rang 2 Sud-Ouest, 46-P Rang 2 Sud-Ouest, 47-P Rang 2 Sud-Ouest, 48-P Rang 1 Sud-Ouest, 48-P Rang 2 Sud-Ouest du cadastre du canton de Stratford sont conformes au schéma d'aménagement de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0**RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT, SITE DE TRAITEMENT DES BOUES**

J'explique aux maires qu'il y aurait lieu de changer le filtre à air qui est actuellement installé sur la chargeuse, Caterpillar. En fait, comme ce modèle de filtre à air pourrait réduire la durée de vie de notre équipement, il est proposé de faire l'acquisition d'un filtre antipoussière. Suite à cette présentation, la résolution suivante est adoptée.

C.A. 2011-87**REMPLACEMENT DU FILTRE À AIR DU CARTERPILEAR, SITE DE TRAITEMENT DES BOUES**

ATTENDU QUE la MRC a fait l'acquisition d'une chargeuse, Caterpillar,

ATTENDU QUE le filtre à air actuel sur la chargeuse peut réduire considérablement la durée de vie de celle-ci;

ATTENDU QUE l'installation d'un filtre à air antipoussière est recommandée pour ce type d'équipement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise l'achat d'un filtre à air antipoussière en remplacement du filtre à air actuel de notre Caterpillar, le tout pour un montant d'environ 460.\$.

QUE ce montant soit payé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0**AJUSTEMENT DE NOTRE RENOUVELLEMENT DE NOTRE POLICE D'ASSURANCE**

J'informe les maires que dans le cadre du renouvellement de notre couverture d'assurances la MMQ nous propose d'ajouter à notre couverture actuelle différentes options telles que : tremblement de terre, inondation, frais de justice, erreurs et omissions, responsabilité contre les atteintes à l'environnement et avenant C-21. Pour faire suite aux discussions et compte tenu de la complexité des éléments, il est entendu de demander à notre assureur de venir nous rencontrer pour nous expliquer ces éléments plus en détail.

9.0**DEMANDE DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU PACTE RURAL POUR LES PROJETS : HALTE TOURISTIQUE DE PIOPOLIS ET MUSÉE RÉGIONAL DE L'HISTOIRE POLICIÈRE****C.A. 2011-88****DEMANDE DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU PACTE RURAL POUR LES PROJETS : HALTE TOURISTIQUE DE PIOPOLIS ET MUSÉE RÉGIONAL DE L'HISTOIRE POLICIÈRE**

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de notre pacte rural, le Comité de développement de Piopolis a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de leur projet de « Aménagement d'une halte routière à Piopolis »;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de notre pacte rural, la Société d'histoire de la généalogie du Granit a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de leur projet « Musée régional de l'histoire policière de la MRC du Granit »;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de ces demandes, une aide financière de 20 000.\$ provenant du volet régional et 19 000.\$ provenant du volet local avait été accordée pour le projet d'aménagement d'une halte routière à Piopolis et une aide financière de 5 000.\$ avait été accordée pour le projet de musée de l'histoire policière de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE lors de la séance du comité administratif du 1^{er} juin 2010, un montant correspondant à 50 % de la somme allouée avait été versé pour le projet « Aménagement d'une halte routière à Piopolis »;

ATTENDU QU'au moment de l'acceptation du projet du musée de l'histoire policière, résolution 2011-81, un montant de 2 500.\$ avait été versé;

ATTENDU QUE suite à la réalisation des travaux, le Comité local de développement de Piopolis et la Société d'histoire de la généalogie du Granit nous ont fourni les pièces justificatives relatives aux projets ci-haut mentionnés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés sont conformes aux demandes et aux règles décrétées par le Pacte rural;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un montant de 19 500.\$ soit remis au Comité local de développement de Piopolis pour couvrir les dépenses découlant de la réalisation du projet « Aménagement d'une halte routière à Piopolis »;

QU'un montant de 2 500.\$ soit remis à la Société d'histoire de la généalogie du Granit pour couvrir les dépenses découlant de la réalisation du projet « Musée régional de l'histoire policière de la MRC du Granit ».

QUE ces argents soient versés à même les sommes que la MRC reçoit dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

CAMPAGNE D'ADHÉSION À LA FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP)

C.A. 2011-89

CAMPAGNE D'ADHÉSION À LA FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP)

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit adhère à la Fondation villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) pour l'année en cours le tout pour un montant de 200.00.\$.

QUE madame Karine Dubé, responsable des communications, de la culture, soutien

administratif et ressources humaines, soit mandatée pour représenter la MRC auprès de cet organisme.

QUE ce montant soit payé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

CLD DE LA MRC DU GRANIT, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA VISITE DE LA MISSION NORD-ISÈRE, MARS 2011

C.A. 2011-90

CLD DE LA MRC DU GRANIT, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA VISITE DE LA MISSION NORD-ISÈRE, MARS 2011

ATTENDU QUE le CLD a reçu dans la MRC du Granit, du 22 au 24 mars dernier, la Mission Nord-Isère dont le but était de permettre aux visiteurs de rencontrer différents partenaires et gens d'affaires de la région;

ATTENDU QUE le CLD nous demande une aide financière de 591.09.\$, pour financer cette activité;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC accepte d'affecter un montant de 591.09.\$, au paiement d'une partie des frais encourus par le CLD lors de la visite de la Mission Nord-Isère qui s'est déroulée du 22 au 24 mars dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES

C.A. 2011-91

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES

ATTENDU QUE la MRC du Granit fait affaire avec la compagnie Bell Canada pour la fourniture des services se rapportant aux téléphones cellulaires de certains de ses employés;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une offre de la compagnie Telus afin de changer de fournisseur dans le cadre d'une entente avec nos unions municipales;

ATTENDU QUE l'offre reçue de la compagnie Télus nous fait économiser un montant d'environ 100.\$ par mois;

ATTENDU QUE la compagnie Bell Canada, après discussion, ne peut égaler cette offre;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte l'offre de la compagnie Télus et autorise le changement de fournisseur de téléphones cellulaires pour certains employés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

ACHAT D'ORDINATEURS, SERVICE D'ADMINISTRATION

C.A. 2011-92

ACQUISITION ORDINATEURS

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC acquiert, pour le service d'administration, de Service informatique Gosford eStore (Charles Fontaine) 2 ordinateurs de marque Hp ProBook, le tout pour un montant d'environ 720.\$ chacun, payé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

SIGNATAIRE DES DEMANDES DE RÉVISION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION FONCIÈRE

C.A. 2011-93

SIGNATAIRE DEMANDE DE RÉVISION ÉVALUATION FONCIÈRE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE madame Lise Lacasse soit autorisée à recevoir et à signer les demandes de révision d'évaluation foncière déposées dans le cadre de la réfection et de la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC et ce, pendant le congé de maternité de madame Sarah Orichefsky.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

DEMANDES DE COMMANDITE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE VAL-RACINE, FESTIVAL DE LA NATURE, SEPTEMBRE EN FÊTE

C.A. 2011-94

DEMANDE DE COMMANDITE, COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE VAL-RACINE

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une demande d'aide financière d'un montant de 1 000.00 \$ du Comité de développement de Val-Racine pour leur projet de Festival de la nature;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif jugent que la demande d'aide

financière du Comité de développement de Val-Racine correspond aux critères de la politique de commandites de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit verse au Comité de développement de Val-Racine une aide financière de 1 000.\$ pour leur projet de Festival de la nature.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLUB OPTIMISTE DE SAINT-LUDGER, 17^E ÉDITION DU BEACH PARTY

Il est ensuite présenté la demande d'aide financière du Club Optimiste de Saint-Ludger pour la 17^e édition du Beach Party. Étant donné que le dossier n'est pas complet et qu'aucun montant n'est précisément demandé, les membres du comité administratif refusent d'accorder une aide financière cette année.

16.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, JUIN 2011

C.A. 2011-95

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE PRÉFET, JUIN 2011

ATTENDU QUE monsieur le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de juin 2011 et que les maires les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de monsieur Maurice Bernier pour le mois de juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF, 3 AOÛT 2011

Étant donné la période des vacances, il est entendu que la prochaine rencontre du comité administratif se tiendra le 17 août prochain au bureau de la MRC mais que l'heure sera établie ultérieurement.

18.0

VARIA

Aucun point n'est traité.

19.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2011-96

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif de ce 13 juillet 2011 soit levée. Il est 16 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maurice Bernier
Préfet

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 13 juillet 2011 et ce, pour les résolutions C.A. 2011-87, C.A. 2011-88, C.A. 2011-89, C.A. 2011-90, C.A. 2011-91, C.A. 2011-92, C.A. 2011-94 et C.A. 2011-95.

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général